

CONDITIONS GÉNÉRALES

L'eau, le gaz et l'électricité sont inclus dans le prix de la location. Le maximum de personnes admises à séjourner dans les locations est indiqué dans le tableau des tarifs. Toute famille ou groupe se présentant plus nombreux se verra refuser l'accès à la location. Seuls les animaux domestiques tenus en laisse sont acceptés moyennant une redevance journalière ou hebdomadaire. Vous devrez présenter leur carnet de vaccination au bureau d'accueil. L'accès aux sanitaires leur est strictement interdit. Les chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégories sont interdits dans l'enceinte du camping.

Le forfait emplacement de base comprend l'emplacement pour la tente, caravane ou Camping-car, 1 à 2 personnes, la voiture, l'accès aux sanitaires et aux infrastructures.

Règlement du séjour :

Pour les hébergements, le solde du séjour est à régler 1 mois avant l'arrivée.

Pour les emplacements nus, le solde est à régler le jour de l'arrivée.

Modifications :

Aucune modification n'est, en principe, possible pendant le mois qui précède la date de début du séjour. Hors ce délai, les modifications demandées seront acceptées en fonction des disponibilités.

Heures d'arrivée et de départ :

Pour les locations : les arrivées se font le samedi à partir de 15h et les départs avant 10h.

Pour les emplacements de camping : les arrivées se font tous les jours à partir de 12h et les départs avant 12h.

Si vous ne vous êtes pas présentés le jour prévu au contrat, passées 48h sans nouvelle de votre part, nous reprenons la disposition de votre hébergement ou de votre emplacement sans qu'aucune indemnité ne vous soit due. En cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé, la période louée sera facturée.

Caution (pour les hébergements uniquement) :

Une caution de 200 € est demandée à l'arrivée et sera rendue au départ (ou 1 semaine plus tard en cas de départ en dehors des heures d'ouverture de la réception) si la location est restituée en parfait état de propreté à l'intérieur et aux abords immédiats. Pour couvrir d'éventuels dégâts à la location ou à l'établissement, le locataire complètera à l'arrivée une attestation confirmant son engagement à régler le montant des dégâts causés par lui-même ou par sa famille.

Une facture sera remise au locataire pour présentation à son assurance.

Annulation : *Nous vous conseillons vivement l'adhésion à notre contrat d'assurance annulation/interruption au tarif particulièrement attractif.*

Toutes arrhes de réservation non conformes et non régularisées dans leur montant et dans les délais entraîneront l'annulation du contrat. Les frais de dossier ne sont en aucun cas remboursables.

Dans tous les cas d'annulation, il vous sera retenu ou vous resterez devoir :

-Les frais de dossier

-Un montant égal à 30% du coût intégral du séjour si vous annulez plus d'un mois avant la date prévue de votre arrivée.

-Le montant total de votre séjour si vous annulez moins d'un mois avant la date prévue de votre arrivée ou si vous ne vous présentez pas à cette date.

En cas d'annulation incombant au camping Kost-ar-Moor, sauf cas de force majeure, le client obtiendra le remboursement de toutes les sommes versées au Kost-ar-Moor.

Assurance :

Il appartient au client de s'assurer pour couvrir les accidents ou incidents relevant de la responsabilité civile.

Litiges :

En cas de litige, seul le Tribunal d'Instance de Quimper sera compétent.

Le locataire est tenu de se conformer au règlement intérieur du camping de Kost-ar-Moor.

GENERAL TERMS BOOKING CONDITIONS

Water, gas and electricity are included in the accommodation. The maximum people allowed in the rented accommodation is indicated on the price page. Only domestic animals kept on a lead and vaccinated are accepted on the site with a daily or weekly charge. You will have to provide their vaccination documents on arrival. Access to the sanitaries is forbidden to any animal. 1st and 2nd categories dogs are not allowed on the campsite.

Camping pitch: The basic price includes the pitch for a tent, a caravan or a camping-car, 1 to 2 people, a car, and access to facilities.

Payment of your holidays:

For the accommodations, the balance of the stay is to be paid one month before the arrival.

For the pitches, the balance of the stay is to be paid on your arrival.

Modifications:

No modification is possible, in principle, during the month preceding the date of the beginning of the stay. Outside this period, the requested modifications shall be accepted depending on availability.

Arrival and departure time:

For the rented accommodations: the rental runs from Saturday at 3 p.m. to Saturday at 10 a.m.

For the camping pitches: the rental runs every day from 12 p.m. on arrival to 12 p.m. on departure.

If you are not arrived within 48 hours of the beginning of the period for which the reservation was made (unless you inform us in writing of any delay), we reserve the right to re-let the pitch or the accommodation. Late arrival or early departure will be charged for the whole period for which the accommodation or the pitch was reserved.

Deposit (only for the rented accommodations):

A deposit of 200€ is required on arrival for the rented accommodation and will be refunded after checking the cleanliness of the accommodation on departure (or one week later in case of early departure). On arrival you must give your credit card number and sign a form in case of damage in the rented accommodation.

Cancellation: *We strongly recommend the cancellation insurance.*

All bookings for which the balance is not paid in accordance with the general terms of sale shall be cancelled. The registration fees shall not in any case be refunded.

In all cases of cancellation, the following shall either be kept or owed:

- The booking charges

- An amount equal to 30% of the full cost of the stay if you cancel more than a month before your planned date of arrival.

- The total amount of your stay if you cancel less than a month before your planned date of arrival or if you do not arrive on this date.

In the event of a cancellation on the part of campsite Kost-ar-Moor, except in the case of "force majeure", the customer will be refunded all the sums paid.

Insurance:

It is the customer's responsibility to take out insurance. The campsite declines its responsibility in the event of theft, fire, poor weather conditions and incidents which involve the customer's civil liability. In addition, the management of the campsite declines all responsibility for any damage to the camper caravan equipment for which the camper is responsible.

Litigation:

The Tribunal d'Instance de Quimper is able to solve any litigation.

All campers are obliged to comply with the rules of the campsite Kost-ar-Moor.